

**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Energie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Etaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine –BURLE Jacques – LABOURASSE Serge- PIN Jean-Louis –FAURE Bernard - BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier - CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry - PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves –SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel -TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel - ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise - HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle BENSA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – Pouvoir à GAY Robert - GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET: 04-03-26 – MOTION POUR REAFFIRMER LA NECESSITE DE MAINTENIR L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS DE RESEAUX A L'ECHELON TERRITORIAL

Monsieur GAY Robert, président, rapporteur, expose ce qui suit :

Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment sur le plan local ;

- Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;

- Considérant que la distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid) ainsi que celle de l'eau constituent des services publics essentiels de proximité, qui justifient que les compétences dans ces deux secteurs, compte tenu de leur caractère opérationnel, soient exercées par les collectivités du bloc communal (communes et intercommunalités), aux plus près des réalités du terrain et des besoins des citoyens-consommateurs ;

Considérant l'existence d'un lien étroit entre les services publics de réseaux et certaines politiques publiques locales comme celles en matière d'urbanisme et d'aménagement, dont la mise en œuvre relève également du bloc communal ;

- Considérant que, si le législateur a récemment reconnu, d'une part, la faculté pour le département de jouer un rôle plus actif dans la gestion de l'eau, mais uniquement en matière de production, de stockage et transport (loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement) et d'autre part a maintenu le droit pour le département de continuer à exercer à titre dérogatoire la compétence organisatrice du réseau de distribution d'électricité à condition de s'en être doté avant 2004, ce qui ne concerne en pratique que deux d'entre eux ;

- Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité et d'eau sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant de manière à éviter l'apparition de fractures territoriales, ainsi que pour améliorer la résilience et la sécurité des infrastructures de plus en plus fortement soumises aux conséquences des changements climatiques ;

- Considérant le rôle opérationnel que jouent les syndicats techniques dans la mise en œuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique spécialisée indispensable dans le secteur des réseaux d'énergie, d'eau et numériques, au niveau départemental voire régional.

IL EST PROPOSE AU COMITE SYNDICAL :

- **Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;**

- **Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergie, d'eau et numériques de grande taille, les autorités organisatrices ou les structures spécialisées dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;**

- **Consternant que l'on puisse envisager de bouleverser l'organisation actuelle des grands syndicats spécialisés qui ont mis en place des plans pluriannuels d'investissement ambitieux pour répondre aux besoins de leurs territoires et aux enjeux nationaux.**

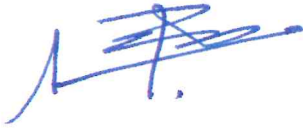
DE DEMANDER AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du département le chef de file des réseaux de proximité ;

- De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;

De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

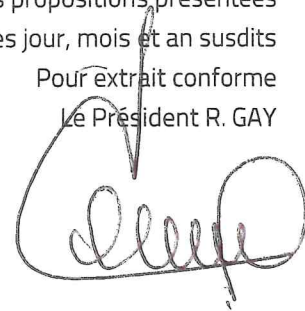
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Étaient présents :

Titulaires: MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge- PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants: GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle – BENSA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – *Pouvoir à GAY Robert* – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 05-03-26 – AUTORISATION DE PUBLICITE – POSTE DE TECHNICIEN PV PRECEDENT
DU 16 DECEMBRE 2025

Monsieur PIN Jean-Louis, vice-président délégué aux ressources humaines, expose ce qui
suit :

Par délibération du 16 décembre 2022, le comité syndical avait décidé la création d'un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien, technicien principal de 2^e ou 1^{re} classe), afin d'accompagner une éventuelle prise de propriété des réseaux Télécom et le renforcement du service réseaux.

Ce poste figure au tableau des effectifs mais n'avait pas fait l'objet de publicité. Il est proposé ce jour, d'autoriser sa publication afin de procéder au recrutement. La fiche de poste a été actualisée pour correspondre aux besoins actuels, avec une orientation vers des missions de renforcements des contrats qualitatifs et quantitatifs avec des missions de suivi spécifiques confiées par le chef du service réseaux.

Ce recrutement est rendu nécessaire par :

- Le chef de service et deux autres techniciens atteindront l'âge de départ à la retraite dans un horizon de trois ans ;
- L'augmentation soutenue du volume de travaux depuis trois ans ;
- La complexification des opérations (évolution réglementaire, coordination multi-partenaires) ;
- Exigence croissante en matière de suivi technique, administratif et financier des opérations

Dans un contexte d'investissements importants sur le réseau départemental et de missions en maîtrise d'ouvrage déléguée (télécommunications, éclairage public), le renforcement des moyens humains apparaît indispensable pour garantir la continuité et la qualité du service rendu aux collectivités membres.

Le profil recherché, orienté vers un technicien réseaux, permettra d'assurer :

- Le suivi technique, administratif et financier des opérations
- La coordination des intervenants

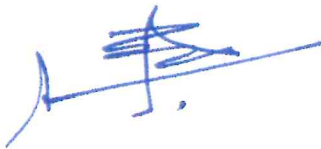
- Le pilotage et le contrôle des projets en maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée
- La participation à la structuration et à l'optimisation du service

L'offre d'emploi sera publiée sur les supports obligatoires dédiées à l'emploi territorial, sur les sites partenaires, notamment celui de la FNCCR ainsi que sur le site internet du Syndicat (www.sde04.fr).

Il est proposé au comité syndical d'autoriser la publication de cette offre et d'engager la procédure de recrutement correspondante.

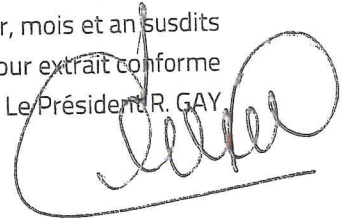
Aucune modification du tableau des effectifs

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL
Après délibération
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président R. GAY



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Etaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge – PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle – BENSA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – *Pouvoir à GAY Robert* – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 06-03-2026 – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur TEMPLIER Jean—Pierre, vice-président délégué aux finances, expose ce qui suit :

Après présentation des documents faite au Comité Syndical :

Il vous est proposé :

D'approuver le compte administratif 2025, mis à la délibération par le vice-président délégué aux finances, le Président ayant quitté la séance pour permettre à l'assemblée de délibérer.

Résultats exercice 2025 Budget Principal			
	Investissement	Fonctionnement	Solde
Dépenses	7 669 286,14€	3 621 368,52€	11 290 654,66€
Recettes	9 228 483,07€	6 573 224,65€	15 801 707,72€
Résultat 2025	1 559 196,93€	2 951 853,13€	4 511 053,06€

Excédent globalisé de l'exercice 2025 : 4 511 053,06 €

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

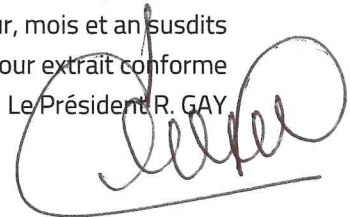
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Étaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge – PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle – BENZA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – *Pouvoir à GAY Robert* – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 07-03-2026 – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET IRVE

Monsieur TEMPLIER Jean-Pierre, vice-président délégué aux finances, expose ce qui suit :

Après présentation des documents faite au Comité Syndical :

Il vous est proposé :

D'approuver le compte administratif 2025, mis à la délibération par le vice-président délégué aux finances, le Président ayant quitté la séance pour permettre à l'assemblée de délibérer.

D'approuver le compte administratif 2025, mis à la délibération par le vice-président délégué aux finances, le Président ayant quitté la séance pour permettre à l'assemblée de délibérer.

Résultats exercice 2025 Budget annexe IRVE			
	Investissement	Fonctionnement	Solde
Dépenses	475 875,82€	180 046,52€	655 922,34€
Recettes	350 305,51€	390 129,18€	740 434,95€
Résultat 2025	-125 570,31€	210 082,66€	84 512,35€

Excédent globalisé de l'exercice 2025 : 84 512,35€

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

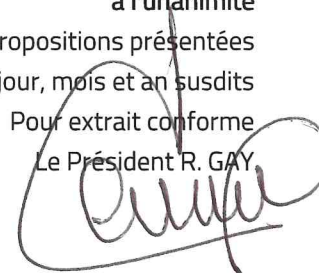
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Étaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge – PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noël – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle – BENSERGE Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – *Pouvoir à GAY Robert* – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 08-03-2026 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur TEMPLIER Jean—Pierre, vice-président délégué aux finances, expose ce qui suit :

Vu l'article L 1612-12 du CGCT, relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer les écritures.

Considérant que les opérations sont régulières :

Sur proposition du vice-président, il vous est proposé d'approuver le Compte de Gestion 2025 – Budget Principal tel qu'il est présenté.

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

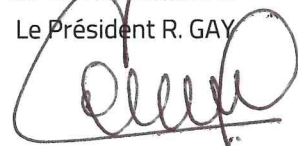
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Etaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge – PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle – BENSERGE Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – *Pouvoir à GAY Robert* – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 09-03-2026 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET IRVE

Monsieur TEMPLIER Jean—Pierre, vice-président délégué aux finances, expose ce qui suit :

Vu l'article L 1612-12 du CGCT, relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer les écritures.

Considérant que les opérations sont régulières :

Sur proposition du vice-président, il vous est proposé d'approuver le Compte de Gestion 2025 – Budget IRVE tel qu'il est présenté.

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

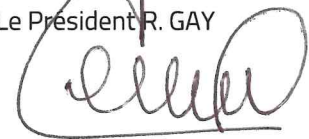
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Étaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge- PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle BENSA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – *Pouvoir à GAY Robert* – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 10-03-2026 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. TEMPLIER Jean-Pierre, vice-président délégué aux finances

Le compte administratif 2025 se solde par un résultat de fonctionnement positif de 8 086 000,38 € :

- 5 134 144,25 € d'excédent antérieur reporté ;
- 2 951 856,13 € de résultat propre à l'exercice 2025.

Le compte administratif 2025 fait apparaître un résultat d'investissement négatif de 3 215 914,19 € :

- - 4 775 111,12 € de résultat antérieur ;
- + 1 559 196,93 € d'excédent en 2025.

A ce déficit d'investissement, il convient d'ajouter le solde (négatif) des reports d'investissement s'élevant à 155 133,49 € d'où un besoin de financement global de 3 371 047,68 €.

En conséquence le Comité Syndical propose :

- D'affecter 3 371 047,68 € au financement de la section d'investissement (compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- De constater le report du solde d'exécution d'investissement négatif pour 3 215 914,19 € au compte 001 dépenses : solde d'exécution cumulé d'investissement ;
- D'affecter en report le solde d'exécution de fonctionnement positif, soit 4 714 952,70 € en section de fonctionnement au compte 002 recettes : résultat de fonctionnement reporté.

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

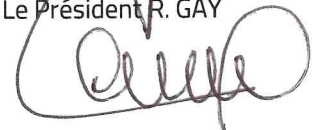
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



04070 Code INSEE	SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE BUDGET PRINCIPAL	2025
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 951 856,13
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 134 144,25
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	8 086 000,38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-3 215 914,19
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-155 133,49
Besoin de financement F. = D. + E.	3 371 047,68
AFFECTATION =C. = G. + H.	8 086 000,38
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	3 371 047,68
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	4 714 952,70
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 10/03/2026 et de la publication le 10/03/2026

A Digne les Bains, le

**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Etaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge – PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle – BENSA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – Pouvoir à GAY Robert – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 11-03-2026 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET IRVE

Rapporteur : M. TEMPLIER Jean-Pierre, vice-président délégué aux finances

Le compte administratif 2025 se solde par un résultat de fonctionnement positif de 294 248,47 € :

- + 84 165,81 € d'excédent antérieur reporté ;
- +210 082,66 € d'excédent propre à l'exercice 2025.

Le compte administratif 2025 fait apparaître un résultat d'investissement négatif de 1 232,16 € :

- +124 338,15 € de résultat antérieur ;
- - 125 570,31 € de déficit en 2025.

A ce résultat d'investissement, il convient d'ajouter le solde (négatif) des reports d'investissement s'élevant à 9 153,22 € d'où un besoin de financement global de 10 385,38 €.

En conséquence le Comité Syndical propose :

- D'affecter 10 385,38 € au financement de la section d'investissement (compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- De constater le report du solde d'exécution d'investissement négatif pour 1 232,16 € au compte 001 dépenses : solde d'exécution cumulé d'investissement ;
- D'affecter en report le solde d'exécution de fonctionnement positif, soit 283 863,09 € en section de fonctionnement au compte 002 recettes : résultat de fonctionnement reporté.

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

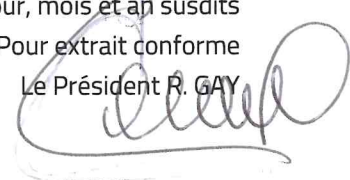
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



04070 Code INSEE	SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE BUDGET IRVE	2025
---------------------	---	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, le Comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	210 082,66
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	84 165,81
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	294 248,47
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 232,16
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-9 153,22
Besoin de financement = e + f	10 385,38
AFFECTATION (2) = d.	294 248,47
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	10 385,38
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	283 863,09
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 09/03/2026 et de la publication le 09/03/2026

A Digne les bains, le

**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Étaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge- PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle – BENSA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – *Pouvoir à GAY Robert* – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 13-03-2026 – BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean Pierre TEMPLIER, Vice-président délégué aux Finances

Le Vice-Président délégué aux finances rappelle que, conformément à la législation, les orientations budgétaires ont été débattues préalablement à l'examen du budget, lors du précédent Comité Syndical.

M. GAY invite Monsieur TEMPLIER à présenter le projet de budget proposé par le Bureau.

Monsieur TEMPLIER donne lecture du projet de budget.

Fonctionnement :

Dépenses : 11 225.156.08 € (dont 6 726 035.69 € de virement à la section d'investissement) ;

Recettes : 11 225.156.08 € (dont 4 714 952.70 € de résultat de fonctionnement 2025 reporté) ;

Investissement :

Dépenses : 18 981 612.92 € (dont 3 215 914.19 € de résultat d'investissement 2025 reporté) ;

Recettes : 18 981 612.92€ (dont 6 726 035.69 € de virement de la section de fonctionnement).

Montant total du budget : 30 206 769.38 € (y compris les opérations d'ordre)

Le détail des dépenses et des recettes par chapitre des deux sections figure dans le document présenté et commenté en séance. Le budget est annexé au présent rapport.

Après présentation des documents faite au Comité Syndical :

Il vous est proposé :

- D'approuver le budget primitif 2026 tel que présenté par M. TEMPLIER, Vice-Président délégué aux finances ;
- D'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section hors crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (article L5217-10-6 CGCT).

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

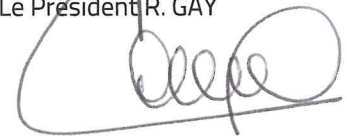
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Etaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine –BURLE Jacques – LABOURASSE Serge- PIN Jean-Louis –FAURE Bernard - BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier - CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry - PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves -SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel -TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel - ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise - HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle BENSA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – Pouvoir à GAY Robert - GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 14-03-2026 – BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET IRVE

Rapporteur : M. Jean-Pierre TEMPLIER, vice-président délégué aux finances

Le Vice-Président délégué aux finances rappelle que, conformément à la législation, les orientations budgétaires ont été débattues préalablement à l'examen du budget, lors du précédent Comité Syndical.

M. GAY invite Monsieur TEMPLIER à présenter le projet de budget proposé par le Bureau.

Monsieur TEMPLIER donne lecture du projet de budget.

Fonctionnement :

Dépenses : 1 122 213.09 €

Recettes : 1 122 213.09 €

Investissement :

Dépenses : 1 860 598.63 €

Recettes : 1 860 598.63 €

Montant total du budget : 2 982 811.72 € *(y compris les opérations d'ordre)*

Le détail des dépenses et des recettes par chapitre des deux sections figure dans le document présenté et commenté en séance. Le budget est annexé au présent rapport.

Il vous est proposé :

- D'approuver le BUDGET PRIMITIF IRVE 2026 tel que présenté par M. TEMPLIER, Vice-Président délégué aux finances ;

- D'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section hors crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (article L5217-10-6 CGCT).

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

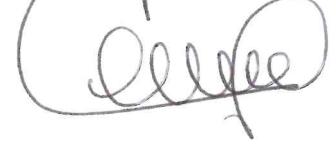
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Etaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge – PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle BENSA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – Pouvoir à GAY Robert – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 15-03-2026 – COTISATIONS COMMUNES 2026

Rapporteur : M. Jean-Pierre TEMPLIER, vice-président délégué aux finances

Depuis sa création en 2014, l'ensemble des communes du département sont membres du Syndicat Départemental d'Énergie.

A cette date la cotisation annuelle des communes avait été fixée à 1 € par habitant.

Pour 2026, elle sera inchangée et calculée sur la base de la population municipale INSEE à la date du 1^{er} janvier 2026.

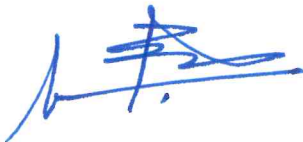
Le montant total des cotisations 2026 s'élève à 168 054.00 € (contre 167 179 € pour 2025, soit + 875 € par rapport à 2025).

Cette cotisation est donc maintenue au même niveau (et hors impact de l'inflation) pour la douzième année consécutive.

Il est proposé au comité Syndical que la cotisation annuelle des communes pour l'année 2026 soit fixée à 1 euro par habitant sur les bases annoncées ci-dessus.

Un courrier sera adressé à toutes les communes du département pour solliciter cette cotisation.

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

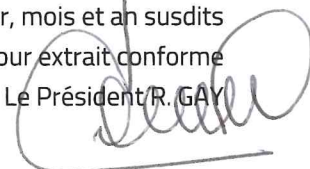
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Etaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge – PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle – BENZA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – *Pouvoir à GAY Robert* – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 16-03-2026 – PARTICIPATION FSL

Rapporteur : M. Jean-Pierre TEMPLIER, vice-président délégué aux finances

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'assistance aux usagers de l'électricité en difficulté de paiement intervient sous la forme d'un dispositif départemental « Convention Départementale Solidarité Energie : Fonds Spécial Energie ».

Le fonds de solidarité pour le logement est piloté par le Conseil Départemental qui l'a intégré au sein du règlement départemental d'aide sociale. Il est l'outil sur lequel s'appuie le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Les principaux financeurs sont les suivants : Conseil Départemental, communes, TE/SDE04, CAF, MSA, distributeurs d'énergie (ENGIE, EDF), bailleurs publics.

Les aides individuelles sont attribuées soit sous forme de subvention ou de prêts d'une durée maximum de 36 mois dans les cas suivants :

- l'entrée dans les lieux : déménagement, premier mois de loyer, ouverture des compteurs, caution...
- le maintien dans les lieux : aide au paiement du loyer,
- le paiement des énergies et de l'eau
- les abandons de créance,

Depuis plusieurs années, la gestion administrative et financière de ce fonds avait été confiée par le Conseil Départemental à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Depuis le 1^{er} janvier 2020 elle a été confiée par le Conseil Départemental à l'Association LOGIAH 04.

Le Syndicat a souhaité depuis plusieurs années participer de manière volontaire (aucune obligation juridique) au financement du fonds de solidarité.

L'an dernier, le SDE a accentué son effort et a augmenté sa participation à hauteur de 15 000 € pour ce fonds, soit 3000 euros de plus.

Il est proposé au Comité Syndical :

- de reconduire cette participation volontaire du TE/SDE04 en allouant le montant annuel de 15 000 €
- d'inscrire ce montant de 15.000 € au Budget Primitif de 2026
- de donner pouvoir au Président pour signer tout document utile au versement.

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

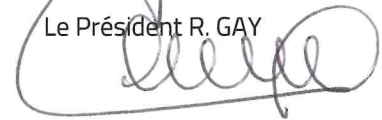
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Étaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge – PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noël – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle – BENSA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – *Pouvoir à GAY Robert* – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a **43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 17-03-26 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU BP VERS LE BA

Rapporteur : M. TEMPLIER Jean-Pierre, vice-président délégué aux finances

Par délibération en date du 14 avril 2015, le SDE04 a pris la compétence optionnelle « création et maintien des Infrastructures de Recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides » et accepté la modification statutaire intégrant cette compétence (arrêté préfectoral n° 2016 160.036 du 8 juin 2016). A ce jour, la quasi-totalité des communes ont transférées la compétence au Syndicat qui poursuit le déploiement et l'exploitation de ce service public depuis fin 2016, date de la pose de la première borne IRVE à Digne les Bains.

Après un premier déploiement assuré par le biais d'un marché public à l'échelle du département, le Syndicat a pris la décision de rejoindre le groupement e-born regroupant 11 Syndicats d'Energie des régions Paca et Auvergne Rhône-Alpes. Ce groupement a conclu un contrat de délégation de service public avec Easy Charge, filiale du groupe Vinci, qui assure l'exploitation et le développement commercial du service depuis la mi 2020 pour une durée de 8 ans.

A fin 2025, 87 bornes sont déployées – 17 semi-rapides, 57 accélérées et 13 bornes rapides sur l'ensemble du département. Les demandes des communes ne cessent de croître et le programme de déploiement respecte le cadencement du schéma directeur SDIRVE établi conjointement avec la préfecture.

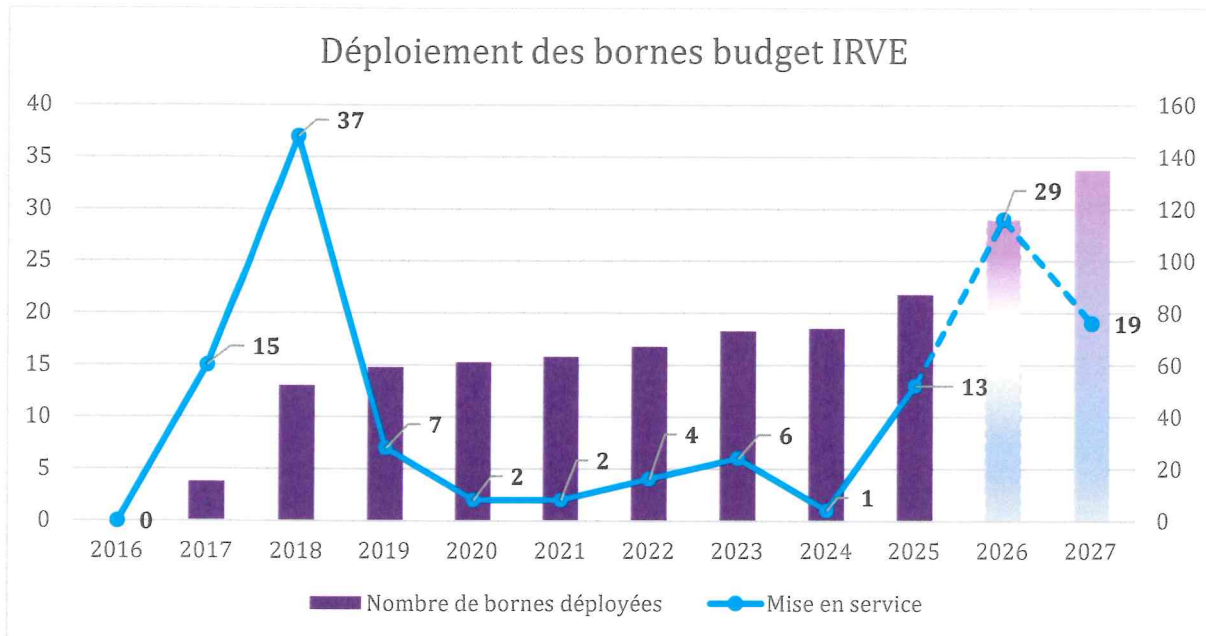
Les nouvelles bornes déployées depuis la prise d'effet de la DSP sont financées par le TE/SDE04 avec une cotisation exceptionnelle des communes bénéficiaires d'un montant de 10% du coût de la borne. Le

Syndicat assume donc une partie substantielle de la charge d'investissement. Par ailleurs, les recettes de fonctionnement du service par suite de la modification du financement et l'arrêt des cotisations annuelles

ne couvrent pas totalement les frais de fonctionnement. Ainsi, même si la situation s'améliore fortement en 2025 et a fortiori en 2026, le service reste, à ce stade structurellement déficitaire.

Le budget 2026 prévoit le versement d'une subvention d'équilibre de 500 000 € afin d'équilibrer le budget et de lui permettre d'anticiper les futures échéances pour 2026/2027. Cette subvention exceptionnelle permettra de finaliser l'intégralité des bornes prévues par le Syndicat et de profiter des programmes de subvention avant que ces derniers ne se terminent.

Il vous est proposé de donner suite à cette décision budgétaire et d'acter ce jour le versement de cette subvention de 500 000 € sachant que sauf circonstances particulières aucune subvention conséquente ne devrait être sollicitée au bénéfice du budget annexe en 2027.



Il est proposé au Comité Syndical :

- D'acter le versement d'une subvention de 500 000 € du budget général au budget IRVE en section de fonctionnement au crédit du chapitre 77.
- Dire que les crédits prévus au budget principal 2026 et budget IRVE 2026 seront utilisés à cet effet.

Le secrétaire de séance

LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY

**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Energie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Etaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge – PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle – BENZA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – *Pouvoir à GAY Robert* – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 18-03-2026 – PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2026

Rapporteur : M. RICAUD Jean-Jacques, vice-président délégué aux travaux

La programmation 2026 des travaux sur le réseau HTA – BT est issu d'un travail interne de préparation et de chiffrages des demandes des communes et d'ENEDIS.

Il reprend les priorités établies par les assemblées de territoires qui se sont tenues à l'automne 2025 en tenant compte des équilibres budgétaires prévisionnels (et des capacités de réalisation en termes de moyens humains et techniques).

Cette programmation est établie sur une enveloppe de recettes prévisionnelle identique au montant du FACE 2025 (montant global de 2.426.900 €). En effet, au jour du vote, l'enveloppe FACE 2026 ne nous a pas été notifiée récemment par la DGEC (Direction générale de l'Énergie et du Climat).

Depuis le Comité Syndical de décembre dernier, certains dossiers ont achevé leur phase Etude et peuvent donc être proposé au vote pour une actualisation de la programmation 2026.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé d'effectuer ce jour une seconde programmation sur l'ensemble des sous-programmes FACE (hors programme Sécurisation non modifié) et sur le programme départemental 2024-2026.

Le programme urbain, le programme autofinancement et le programme Article 8 2026 restent identiques au vote de décembre 2025.

A ce stade 39 dossiers sont proposés au vote, certains programmes (FACE Renforcement, Extension et Enfouissement) ne sont pas mobilisés en totalité et une prochaine décision du Comité Syndical sera nécessaire pour compléter éventuellement les enveloppes (plusieurs dossiers sont encore en phase Etude et ne peuvent être adoptées ce jour ou nécessitent un accord formel des communes concernées pour le financement des réseaux de télécommunications).

Sous cette réserve, il est proposé de solliciter pour ce Comité Syndical les aides prévisionnelles suivantes :

- une aide prévisionnelle de **665 302,69 €** au titre du Programme FACE « RENFORCEMENT – 2026 », le plan de financement du Programme étant le suivant :

Montant des travaux HT financés 831.628,36 €

Subvention FACE mobilisée	665 302,69 €
Participation SDE 04	166 325,67 €
Récupération TVA	166 325,67 €
Total des travaux financés TTC	997 954,03 €

- une aide prévisionnelle de **149 602,81 €** au titre du Programme FACE « RENFORCEMENT – 2026 », pour financer, à titre dérogatoire et dans les conditions de l'Arrêté FACE du 21 février 2025, des dossiers d'enfouissement. Le plan de financement du Programme étant le suivant :

Montant des travaux HT financés 187 003,51 €

Subvention FACE mobilisée	149 602,81 €
Participation SDE 04	37 400,70 €
Récupération TVA	37 400,70 €
Total des travaux financés TTC	224 404,21 €

- une aide prévisionnelle de **197.025,14 €** au titre du Programme FACE « EXTENSION 2026 », le plan de financement du Programme étant le suivant :

Montant des travaux HT financés 246.281,43 €

Subvention FACE mobilisée	197.025,14 €
Participation SDE 04	49.256,29 €
Récupération TVA	49.256,29 €
Total des travaux financés TTC	295.537,72 €

- une aide prévisionnelle de **321 200,00 €** au titre du Programme FACE « ENFOUISSEMENT 2026 », le plan de financement du Programme étant le suivant :

Montant des travaux HT financés 401 500,00 €

Subvention FACE mobilisée	321 200,00 €
Participation SDE 04	80 300,00 €
Récupération TVA	80 300,00 €
Total des travaux financés TTC	481 800,00 €

- une aide prévisionnelle 2026 sollicitée de **105.732,42 €** au titre du Programme Départemental 2024-2026 » résultant :

- De la désaffectation à la demande de la commune de Malijai du dossier 22-013 « Enfouissement RN85 / Avenue de Provence Tr 2 » pour un montant de travaux HT de 179.193 €.
- De l'affectation (en substitution) du dossier 23-0059 sur la commune de Riez « Enfouissement BTA Rue du Marché » pour un montant de travaux HT de 151.046,31 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adopter la seconde programmation 2026 FACE « Renforcement- Extension –Enfouissement »
- d'adopter la modification du Programme Départemental 2024-2026
- d'autoriser le Président du SDE 04 à solliciter l'attribution des aides nécessaires à la réalisation des travaux.

Le secrétaire de séance

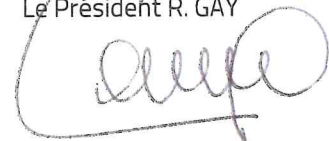


LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président R. GAY



Synthese - Programmation 2026
Délibération du 6 mars 2026

Programme	Date Adoption	Nb de dossiers	Montant HT	TVA	Montant TTC	Subventions sollicitées	Financement SDE (HT)
FACE Renforcement	CS 16/12/25 + CS 06/03/26	7	831 628,36 €	166 325,67 €	997 954,03 €	665 302,69 €	166 325,67 €
FACE Extension	CS 16/12/25 + CS 06/03/26	7	246 281,43 €	49 256,29 €	295 537,72 €	197 025,14 €	49 256,29 €
FACE Enfouissement	CS 16/12/25 + CS 06/03/26	6	588 503,51 €	117 700,70 €	706 204,21 €	470 802,81 €	117 700,70 €
FACE Sécurisation	CS 16/12/25 + CS 06/03/26	5	413 324,45 €	82 664,89 €	495 989,34 €	299 000,00 €	114 324,45 €
Programme Département 2024-2026	CS 16/12/25 + CS 06/03/26	0	151 046,31 €	30 209,26 €	181 255,57 €	105 732,42 €	45 313,89 €
Programme urbain	CS 16/12/25 + CS 06/03/26	2	87 004,51 €	17 400,90 €	104 405,41 €	0,00 €	87 004,51 €
Article 8	CS 16/12/25 + CS 06/03/26	10	983 551,18 €	196 710,24 €	1 180 261,42 €	393 420,47 €	590 130,71 €
Autofinancement	CS 16/12/25 + CS 06/03/26	2	98 433,47 €	19 686,69 €	118 120,16 €	0,00 €	118 120,16 €
Total	Programmation 2026	39	3 498 206,69 €	699 641,34 €	4 197 848,03 €	2 131 283,53 €	1 406 296,55 €

Pour mémoire	Montant HT	Nb dossiers
Programmation 2025	6 597 384,69 €	67
Programmation 2024	4 699 125,84 €	68
Programmation 2023	5 303 823,85 €	71
Programmation 2022	4 961 747,44 €	66
Programmation 2021	6 290 999,61 €	74
Programmation 2020	5 936 791,83 €	84

Date du document 26/02/2026

FACE Renforcement 2026 - Délibération du Comité Syndical du 6 mars 2026

Nom du Syndicat SDE04
Département Alpes de haute-Provence
Année de la dotation 2026
Sous-programme Renforcement

Montant de l'aide FACE sollicité 665 302,69 €
Montant de l'aide mobilisable (prévisionnel) 1 603 300,00 €
Montant de l'aide FACE Renforcement sollicité en Enfouissement (Arrêté FACE 21 février 2025) 149 602,81 €
Reste à mobiliser 788 394,50 €

Demande	Date Adoption	Territoire	Commune	N° affaire	Opération	Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant subvention	Financement SDE (HT)
Initiale	CS 16/12/25	Digne-Barrême	Barrême	23-0023	Renf BTA sur poste la Fabrique	77 035,04 €	15 407,01 €	92 442,05 €	61 628,03 €	15 407,01 €
Initiale	CS 16/12/25	Digne-Barrême	Estoublon	25-0017	Renf BTA sur poste Savourmin	49 146,52 €	9 829,30 €	58 975,82 €	39 317,22 €	9 829,30 €
Initiale	CS 16/12/25	Largue-Encreme	St-Michel l'Observatoire	24-0018	Renforcement sur poste Mollet	17 458,04 €	3 491,61 €	20 949,65 €	13 966,43 €	3 491,61 €
Complémentaire	CS 06/03/26	Digne-Barrême	Aiglun	24-0057	Renforcement sur poste La Grée	236 178,81 €	47 235,76 €	283 414,57 €	188 943,05 €	47 235,76 €
Complémentaire	CS 06/03/26	Sisteron - Volonne	Vauveilh	25-0040	Renforcement poste Fougère	69 817,36 €	13 963,47 €	83 780,83 €	55 853,89 €	13 963,47 €
Complémentaire	CS 06/03/26	Digne-Barrême	Beaujeu	25-0030	Renforcement HTA-BTA poste Blayeul	333 476,15 €	66 695,23 €	400 171,38 €	266 780,92 €	66 695,23 €
Complémentaire	CS 06/03/26	Largue-Encreme	Saint-Maime	25-0047	Renforcement poste Foulon	48 516,44 €	9 703,29 €	58 219,73 €	38 813,15 €	9 703,29 €
Total						831 628,36 €	166 325,67 €	997 954,03 €	665 302,69 €	166 325,67 €

Date du document

20/02/26

FACE Extension 2026 - Délibération du Comité Syndical du 6 mars 2026

Norm du Syndicat SDE04
Département Alpes de haute-Provence
Année de la dotation 2026
Sous-programme Extension

Montant de l'aide FACE sollicité 197 025,14 €
Montant de l'aide mobilisable (prévisionnel) 203 400,00 €
Reste à mobiliser 6 374,86 €

Demande	Date Adoption	Territoire	Commune	N° affaire	Opération	Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant subvention	Financement SDE ou tiers(HT)
Initiale	CS 16/12/25	Verdon	Thorame-Basse	25-0018	Ext BTA UV "La Bâtie"	42 209,66 €	8 441,93 €	50 651,59 €	33 767,73 €	8 441,93 €
Initiale	CS 16/12/25	Seyne-Turriers-Le Lauzet	Uvernet-Fours	25-0011	Extension poste de relevage Pied de Maure	28 082,22 €	5 616,44 €	33 698,66 €	22 465,78 €	5 616,44 €
Initiale	CS 16/12/25	St-Etienne Banon	Limans	25-0016	Extension BT garage communal	65 701,26 €	13 140,25 €	78 841,51 €	52 561,01 €	13 140,25 €
Complémentaire	CS 06/03/26	St-Etienne Banon	Ste-Croix à Lauze	24-0047	Extension HTA-BT réservoir d'eau	26 482,17 €	5 296,43 €	31 778,60 €	21 185,74 €	5 296,43 €
Complémentaire	CS 06/03/26	Verdon	Colmars les Alpes	25-0050	Extension BTA aire de camping car	14 276,27 €	2 855,25 €	17 131,52 €	11 421,02 €	2 855,25 €
Complémentaire	CS 06/03/26	Seyne-Turriers-Le Lauzet	Ubaye Serre-Ponçon	25-0010	Extension STEP de l'Egaye	45 519,50 €	9 103,90 €	54 623,40 €	36 415,60 €	9 103,90 €
Complémentaire	CS 06/03/26	St-Etienne Banon	Simiane la Rotonde	25-0043	Extension BT réservoir d'eau Carniol	24 010,35 €	4 802,07 €	28 812,42 €	19 208,28 €	4 802,07 €
Total						246 281,43 €	49 256,29 €	295 537,72 €	197 025,14 €	49 256,29 €

Date du document

20/02/26

FACE Enfouissement 2026 - Délibération du Comité Syndical du 6 mars 2026

Norm du Syndicat SDE04
 Département Alpes de haute-Provence

Année de la dotation 2026
 Sous-programme Enfouissement

Montant de l'aide FACE sollicité	470 802,81 €
Montant de l'aide mobilisable (prévisionnel)	321 200,00 €
Montant de l'aide FACE Renforcement sollicité en Enfouissement (Arrêté FACE 21 février 2025)	149 602,81 €
Reste à mobiliser	0,00 €

Programme	Date Adoption	Territoire	Commune	N° affaire	Opération	Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant subvention	Financement SDE (HT)
Initiale	CS 16/12/25	Bassin manosquin	Corbières	25-0042	Chemin de la Gare	43 666,93 €	8 733,39 €	52 400,32 €	34 933,54 €	8 733,39 €
Initiale	CS 16/12/25	Annot-Entrevaux	Méailles	23-0019	Enf BTA Maille Tr 3	69 023,10 €	13 804,62 €	82 827,72 €	55 218,48 €	13 804,62 €
Complémentaire	CS 06/03/26	Digne-Barrême	Bras d'Asse	23-0069	Enfouissement réseau BTA route des oraisomnis	218 448,10 €	43 689,62 €	262 137,72 €	174 758,48 €	43 689,62 €
Complémentaire	CS 06/03/26	Verdon	Beauvezer	25-0021	Enfouissement BTA Rue de la Grave	61 320,72 €	12 264,14 €	73 584,86 €	49 056,58 €	12 264,14 €
Complémentaire	CS 06/03/26	St-Etienne Banon	Saumane	25-0135	Enfouissement Ibt Léonce	18 653,22 €	3 730,64 €	22 383,86 €	14 922,58 €	3 730,64 €
Complémentaire	CS 06/03/26	Riez-Valensole	Esparron de Verdon	24-0065	Enfouissement BTA poste réservoir	177 391,44 €	35 478,29 €	212 869,73 €	141 913,15 €	35 478,29 €
Total						588 503,51 €	117 700,70 €	706 204,21 €	470 802,81 €	117 700,70 €

Date du document

20/02/26

FACE Sécurisation 2026 - Délibération du Comité Syndical du 6 mars 2026

Nom du Syndicat : SDE04
 Département : Alpes de haute-Provence
 Année de la dotation : 2026
 Sous-programme : Sécurisation

Montant de l'aide FACE sollicité : 299 000,00 €
 Montant de l'aide mobilisable (prévisionnel) : 299 000,00 €
 Reste à mobiliser : 0,00 €

Programme	Date Adoption	Territoire	Commune	N° affaire	Opération	Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant subvention	Financement SDE (HT)
Initiale	CS 16/12/25	Riez - Valensole	Puimisson	24-0077	Sécurisation fils nus poste Malribas	223 986,44 €	44 797,29 €	268 783,73 €	179 189,15 €	44 797,29 €
Initiale	CS 16/12/25	Riez - Valensole	Valensole	24-0016	Sécurisation fils nus poste Birnkes	91 227,33 €	18 245,47 €	109 472,80 €	72 981,86 €	18 245,47 €
Initiale	CS 16/12/25	Riez - Valensole	Valensole	24-0083	Sécurisation fils nus poste Barbegis	50 581,53 €	10 116,31 €	60 697,84 €	8 805,66 €	41 775,87 €
Initiale	CS 16/12/25	St-Etienne Banon	La Rocheiron	24-0067	Sécurisation fils nus poste Vières	32 513,95 €	6 502,79 €	39 016,74 €	26 011,16 €	6 502,79 €
Initiale	CS 16/12/25	St-Etienne Banon	Revest du Bion	24-0072	Sécurisation fils nus poste Feudon	15 015,20 €	3 003,04 €	18 018,24 €	12 012,16 €	3 003,04 €
Total						413 324,45 €	82 664,89 €	495 989,34 €	299 000,00 €	114 324,45 €

Date du document : 20/02/26

Nom du Syndicat : SDE04
 Département : Alpes de haute-Provence
 Année de la dotation : 2026
 Sous-programme : Programme Départemental 2024-2026

Montant de l'aide CD04 sollicité en 2026 : 105 732,42 €
 Montant de l'aide mobilisable 2024-2026 : 900 000,00 €
 Montant de l'aide CD 04 sollicité en 2024 (modifié 06/2025) : 167 579,70 €
 Montant de l'aide CD 04 sollicité en 2025 (modifié 06/2025) : 626 687,89 €
 Reste à mobiliser : 0,00 €

Demande	Date Adoption	Territoire SDE	Commune	N° affaire	Opération	Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant subvention	Financement SDE (HT)
Initiale	CS 15-12-23	Les-Mées-Mellilaj - Oraison	Mellilaj	23-0330	Enf RABO Avenue de Provence - Tr2	129 194,00 €	15 828,60 €	215 022,60 €	125 435,10 €	25 426,60 €
Initiale	CS 15-12-23	Verdon	Castellane	22-0035	Enf BTA hameau le Brans	69 807,57 €	13 961,51 €	83 769,08 €	48 865,30 €	20 942,27 €
Initiale	CS 15-12-23	Riez - Valensole	Quinson	20100	Enfouissement Notre Dame	80 668,97 €	16 133,79 €	96 802,76 €	55 468,28 €	24 200,69 €
Initiale	CS 15-12-23	Seyne - Turriers - Le Lauzet	Jausiers	23-0060	Enf les Sanières Tr. 2 le forest haut	88 923,03 €	17 784,61 €	106 707,64 €	62 246,12 €	26 676,91 €
TOTAL						239 593,57 €	47 879,91 €	287 473,48 €	167 579,70 €	71 819,87 €

Pour mémoire dossiers adoptés en 2025

Initiale	CS 27-02-25	Basin Marnasquin	Marnasque	24-0060	Enfouissement BTA Avenue de la Repasse	416 405,65 €	82 294,14 €	498 699,79 €	291 487,96 €	124 922,79 €
Initiale	CS 27-02-25	Les Mées - Mellilaj - Oraison	L'Escal	23-0054	Enfouissement Route Napoléon	30 037,26 €	6 007,45 €	36 044,71 €	21 026,08 €	9 011,18 €
Initiale	CS 27-02-25	Verdon	Peyroules	22-0038	Enfouissement poste Gravière La Foux	155 772,78 €	31 154,56 €	186 927,34 €	109 040,95 €	46 731,83 €
Initiale	CS 27-02-25	Forcalquier et Environs	Forcalquier	24-0023	Enfouissement BT Avenue St-Marc	330 873,01 €	66 174,60 €	397 047,61 €	231 611,11 €	99 261,90 €
Complémentaire 1	CS 10-04-25	St-Etienne Banon	Fontienne	22-0132	Enf BTA Chemin des Charbonniers	90 119,68 €	18 023,94 €	108 143,62 €	63 083,78 €	27 035,90 €
Complémentaire 1	CS 10-04-25	Seyne - Turriers - Le Lauzet	Auzet	24-0066	Enf BTA Le Sierre	90 367,04 €	18 113,41 €	108 480,45 €	63 396,93 €	27 170,11 €
Complémentaire 1	CS 10-04-25	Annot - Entrevaux	Vergons	24-0028	Enf BTA L'Isle de Vergons	100 340,13 €	20 068,03 €	120 408,16 €	70 238,09 €	30 102,04 €
Complémentaire 1	CS 10-04-25	Sisteron - Volonne	Peipin	23-0017	Enf BTA Impasse des Plaines	35 911,36 €	7 182,27 €	43 093,63 €	25 137,95 €	10 773,41 €
Complémentaire 1	CS 10-04-25	Verdon	Beauvezet	24-0038	Enf Le Fourrest Tranche 2	70 129,89 €	14 025,98 €	84 155,87 €	43 153,00 €	26 976,89 €
TOTAL						903 751,15 €	180 750,23 €	1 084 501,38 €	626 687,89 €	277 063,27 €

Complémentaire CS 06/03/26 Riez - Valensole Enfouissement BTA Rue du Marché 151 046,31 € 30 209,26 € 181 255,57 € 105 732,42 € 45 313,89 €

Date du document : 20/02/26

Dossier transféré sur programme autofinancement suite échange avec CD04

Sous réserve accord déplaçonnement partiel par le CD04 de 19 702,69€ (plaçonnement restant de 5 937,92€)

Programme urbain 2021-2026 / Dotation 2026- Délibération du Comité Syndical du 6 mars 2026

Norm du Syndicat SDE04
Département Alpes de haute-Provence
Année de la dotation 2026
Sous-programme Programme urbain 2021-2026

Montant sollicité au titre de 2025 (€ HT)	87 004,51 €
Montant de l'autorisation de programme 2021-2026	4 340 000,00 €
Montant de l'aide mobilisé en 2021	749 525,46 €
Montant de l'aide mobilisé en 2022	78 030,01 €
Montant de l'aide mobilisé en 2023	1 172 687,34 €
Montant de l'aide mobilisé en 2024	170 603,48 €
Montant de l'aide mobilisé en 2025	1 187 700,18 €
Reste à mobiliser	894 449,02 €

Programme	Date Adoption	Territoire	Commune	N° affaire	Opération	Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant subvention	Financement SDE (HT)
Initiale	CS 16/12/25	Bassin Manosquin	Pierrevert	24-0058	Enf Chemin des Terres Blanches	22 575,69 €	4 515,14 €	27 090,83 €	0,00 €	22 575,69 €
Initiale	CS 16/12/25	Bassin Manosquin	Pierrevert	24-0054	Enf BTA Chemin du Vallon	64 428,82 €	12 885,76 €	77 314,58 €	0,00 €	64 428,82 €
						87 004,51 €	17 400,90 €	104 405,41 €	0,00 €	87 004,51 €

Date du document 20/02/26

Article 8 concession 2026 - Délégation du Comité Syndical du 6 mars 2026

Nom du Syndicat : SDE04
 Département : Alpes de Haute-Provence
 Année de la dotation : 2026
 Sous-programme : Article 8 Concession

Montant de l'aide art & sollicité en 2026 : 393 420,47 €
 Montant de l'aide mobilisable : 400 000,00 €
 Reste à mobiliser : 6 579,53 €

Demande	Date Adoption	Territoire	Commune	N° affaire	Opération	Montant HT délib	Montant subvention		Montant réel opérations (déplafonné)	Montant réel opérations (déplafonné) (TTC)
							ENEDIS	Financement SDE		
Initiale	CS 16/12/25	Riez-Valensole	Valensole	24-0087	Sécurisation fils nus poste Montroc	112 931,51 €	45 172,60 €	67 758,91 €	112 931,51 €	135 517,81 €
Initiale	CS 16/12/25	Bassin Manosquin	Sainte-Tulle	25-0020	Enf BTA Avenue Henri Barbusse	143 561,64 €	57 424,66 €	86 136,98 €	143 561,64 €	172 273,97 €
					Sous-total sécurisation	256 493,15 €	102 597,26 €	153 895,89 €		
Initiale	CS 16/12/25	Seyne-Turriers-Le Lauzet	Méolans-Revel	23-0049	Enf BTA "Hameau de Gaudessard"	110 156,73 €	44 062,69 €	66 094,04 €	110 156,73 €	132 188,08 €
Initiale	CS 16/12/25	La Motte du Caire	Clémensane	22-0088	Entfouissement Quartier Le Jay	151 740,35 €	60 696,14 €	91 044,21 €	151 740,35 €	182 088,42 €
Initiale	CS 16/12/25	Digne-Barrême	Saint-Julien d'Asse	24-0074	Entfouissement BTA "le Roubinas"	97 430,73 €	38 972,29 €	58 458,44 €	97 430,73 €	116 916,88 €
Initiale	CS 16/12/25	Sisteron-Volonne	Sisteron	24-0041	Entf Gendarmerie les Plantiers	53 852,61 €	21 541,04 €	32 311,57 €	53 852,61 €	64 623,13 €
Initiale	CS 16/12/25	Largue et Encrême	Cereste en Luberon	20120	Entf la Tour d'Embarde	127 926,74 €	51 170,70 €	76 756,04 €	127 926,74 €	153 512,09 €
Initiale	CS 16/12/25	Verdon	Thorame Haute	24-0010	Entfouissement BTA "Font Richasse"	118 206,66 €	47 282,66 €	70 924,00 €	118 206,66 €	141 847,99 €
Initiale	CS 16/12/25	Forcalquier et Environs	Niozelles	25-0026	Entfouissement Route de Saint-Alban	42 141,48 €	16 856,59 €	25 284,89 €	42 141,48 €	50 569,78 €
Initiale	CS 16/12/25	St-Etienne Baron	Limans	25-0015	Entfouissement BT entrée du village	25 602,73 €	10 241,09 €	15 361,64 €	25 602,73 €	30 723,28 €
					Sous-total enfouissement	727 066,03 €	290 823,27 €	436 234,92 €		
					Total article 8	983 551,18 €	393 420,47 €	590 130,71 €	983 551,18 €	1 180 261,42 €

Date du document : 20/02/26

Programme autofinancement 2026 - Délibération du Comité Syndical du 6 mars 2026

Nom du Syndicat SDE04
Département Alpes de haute-Provence
Année de la dotation 2026

Demande		Territoire		Commune		N° affaire		Opération		Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant subvention	Financement SDE (MT)
Initiale	CS 16/12/25	Bassin Manosquin	Manosque	25-0124	Enfouissement Rue des Entrepreneurs		96 553,28 €	19 310,66 €	115 863,94 €	0,00 €	115 863,94 €	0,00 €	115 863,94 €	
Initiale	CS 16/12/25	Sistéron-Violonne	Château-Armoux St-Auban	20078	Dépose Rue de la Paix		1 880,19 €	376,04 €	2 256,23 €	0,00 €	2 256,23 €	0,00 €	2 256,23 €	
							98 433,47 €	19 686,69 €	118 120,16 €	0,00 €	118 120,16 €	0,00 €	118 120,16 €	

Date du document 20/02/26

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250400710-20260306-18_PROGCOMP

**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Etaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge – PIN Jean-Louis – FAURE Bernard – BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier – CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry – PAUL Gérard – LEDEY Olivier – DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves – SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel – TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel – ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise – HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle – BENZA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – *Pouvoir à GAY Robert* – GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

ANNEE 2026 -SEANCE DU 6 MARS 2026

OBJET : 19-03-2026 - APPROBATION PV PRECEDENT DU 16 DECEMBRE 2025

Rapporteur : M. Jean Pierre TEMPLIER, Vice-Président délégué aux Finances

Vu le contrat de concession signé le 18 décembre 2019 entre le TE-SDE04, Enedis et EDF et notamment son article 13 relatif à l'assiette des ouvrages en concession ;

En application de l'article 13 du cahier des charges de concession : « Pour les ouvrages dont il est maître d'ouvrage sur le réseau concédé, le gestionnaire du réseau de distribution peut, à son choix, soit acquérir les terrains et locaux nécessaires, soit les prendre en location, soit en obtenir la mise à disposition par voie de conventions constitutives de droits réels notamment comme il est prévu à l'article 30 du présent cahier des charges. »

Il est rappelé qu'en application dudit article ' « Lorsqu'un terrain ainsi acquis supporte un ouvrage qui ne présente définitivement plus d'utilité pour l'exploitation du réseau concédé, le gestionnaire du réseau de distribution informe sans délai l'autorité concédante de la faculté de se voir remettre ledit terrain en contrepartie du versement d'une indemnité égale à sa valeur comptable. Si l'autorité concédante n'entend pas exercer cette faculté, elle procède sans délai au déclassement du terrain et en informe le gestionnaire du réseau de distribution qui est alors autorisé à procéder à sa cession à des tiers après accomplissement des formalités nécessaires. »

ENEDIS a acquis, pour le compte de la concession, une parcelle cadastrée BV 166 sise allée de Verdun sur la commune Manosque et d'une superficie de 7 m² afin d'installer un poste de distribution électrique qu'elle a exploité dans le cadre de la concession de service public portant sur le développement et l'exploitation du réseau de distribution d'électricité ainsi que sur la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente dont elle est titulaire (cf. plan ci-dessous) :



Par courrier du 6 novembre 2025, ENEDIS a informé le TE-SDE04 que cette parcelle n'était plus utile à l'exploitation du service public de distribution d'électricité, qu'elle ne supportait plus aucun ouvrage de distribution publique d'électricité et qu'un particulier, M. GUIGUES, souhaitait acquérir cette parcelle

Dès lors, dans la mesure où cette parcelle sur la commune de Manosque n'est plus utile à l'exploitation du service public de distribution d'électricité, il est proposé au comité de constater sa désaffectation et d'accepter son déclassement permettant de réaliser la transaction demandée par M. GUIGUES.

Il est proposé au comité de :

- **DECIDER** de la désaffectation et du déclassement du domaine public du terrain par anticipation ;
- **ACTER** le principe de la non-restitution de ce terrain au terme du contrat de concession ;
- **AUTORISER** le concessionnaire à procéder à la vente du bien conformément à l'article 13 du cahier des charges de la concession ;
- **AUTORISER** le **PRESIDENT** du Syndicat à signer tous les documents afférents à cette opération.

Le secrétaire de séance



LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

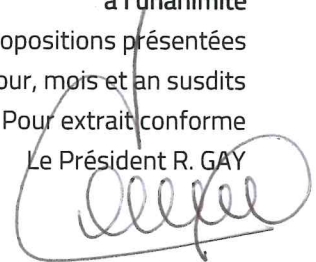
à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ENERGIE 04/SDE04
DU 6 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à quatorze trente, le comité syndical du Territoire d'Énergie/SDE04, s'est réuni, en séance publique à Digne les Bains au siège du syndicat – 5 avenue Bad Mergentheim, sous la **présidence de Monsieur Robert GAY, président**

Etaient présents :

Titulaires : MATRAY Mickael – MAGNAN Marion – RIPOLL Antoine – BURLE Jacques – LABOURASSE Serge- PIN Jean-Louis – FAURE Bernard - BLANC Michel – DALMASSO Michel – HENRY Olivier - CHIAPELLA Christian – POURCIN Pierre – BAUMEL Gérard – LATIL Roland – AUDIBERT Charly – WURSTEN Désiré – SEDNEFF Thierry - PAUL Gérard – LEDEY Olivier - DEPIEDS Laurence – MAZZOLENI Raymond – RICAUD Jean-Jacques – BOUNOUS Joanny – DALLAPORTA Thibault – MARTIN Serge – SIGAUD Jean-Yves -SAVORNIN Béatrice – GRAMBERT Michel -TEMPLIER Jean-Pierre – ROVIRA Marc – VADOT Pierre-Yves –

Suppléants : GUILLOT Jean-Claude – BARATHON Noel - ZANARTU HAYER Italo – MAYENC Thierry – MEYER Marie-Louise - HAMEAU Michel – PALOMBA Lucette – MANSUY Marcelle BENSA Serge – QUER Monique – DE MARCHI Yvon –

Délégués absents ayant donné pouvoir :

FEDELE Marlène – *Pouvoir à MARTIN Serge* – COSSERAT Sandrine – Pouvoir à GAY Robert - GUERINI Claude – *Pouvoir à VADOT Pierre-Yves*

Il y a 43 délégués présents sur 70 et 3 délégués absents ayant remis un pouvoir écrit, soit 46 droits de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été modifié, le point 20 a été débattu après le point 5 car Mme MAGNAN et M. DALMASSO ont quitté la séance à partir du point 6, mais le quorum était toujours atteint.

Secrétaire de séance : M. BLANC Michel

OBJET : 20-03-2026 - PROGRAMME ACTEE+ RENOVATION BATIMENTS PUBLICS –
REVERSEMENT DES SUBVENTIONS ACTEE

Rapporteur : Mme MAGNAN Marion, vice-président déléguée à la transition énergétique

Dans le cadre du programme ACTEE+, le TE-SDE, coordonnateur du groupement ACTEE+04, assure notamment un rôle d'intermédiaire technique et financier en déposant les candidatures pour certaines communes du département, puis en regroupant et adressant à ACTEE/FNCCR les justificatifs de dépenses et en reversant les fonds reçus d'ACTEE/FNCCR à ces communes sur la base des justificatifs transmis.

Pour pouvoir reverser les aides perçues (qui peuvent concerner : études énergétiques, missions d'AMO et de MOE), il convient qu'une convention de reversement soit signée entre le TE-SDE04 et les communes concernées pour préciser les modalités de reversement et le rôle de chacune des parties.

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

- Le TE-SDE dépose les demandes de financement pour le compte des communes auprès d'ACTEE/FNCCR,
- La commune, après réalisation de l'action prévue, transmet au TE-SDE04 les pièces justificatives correspondants à l'action réalisée,
- Le TE-SDE centralise, vérifie les documents justificatifs de dépenses et fait remonter les dépenses auprès d'ACTEE/FNCCR,
- Le TE-SDE reçoit les fonds versés par la ACTEE/FNCCR sur la base des actions prévues,
- Le TE-SDE reverse à la commune bénéficiaire final, les fonds versés par ACTEE/FNCCR. Le montant du reversement sera limité aux sommes effectivement perçues de la part de la FNCCR à la suite de son analyse des justificatifs techniques et financiers fournis.

Ainsi, il est proposé au comité syndical :

- D'acter que le Syndicat percevra et reversera les subventions du programme ACTEE pour les communes, selon les modalités de la convention de reversement annexée,
- D'autoriser le Président à signer la convention annexée, ainsi que l'ensemble des documents permettant la bonne exécution de cette délibération.

Le secrétaire de séance

LE COMITE SYNDICAL

Après délibération

à l'unanimité

APPROUVE les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président R. GAY



Nom de la
commune ou logo

Convention de reversement

Dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec la
FNCCR relatives au Programme ACTEE+

Entre :

La commune de xxxx

Représentée par son Maire Madame/Monsieur Prénom NOM

Ci-après désignée « la collectivité »

Et :

Le Territoire d'Énergie-Syndicat d'énergie des Alpes de Haute-Provence,

Représenté par son Président, Monsieur Robert GAY,

Ci-après désignée « le TE-SDE04 »

PREAMBULE

Vu les Statuts du TE-SDE04, modifiés par l'Arrêté Préfectoral n° 2025-335-003 du 1er décembre 2025,

Vu la délibération du TE-SDE04 du 16 mars 2023 définissant la montée en compétence du TE-SDE04 sur la maîtrise de la demande en énergie et autorisant sa participation au programme ACTEE+,

Vu la délibération du TE-SDE04 du 2025 définissant les modalités de reversement des subventions ACTEE aux communes du 04,

Vu la Délibération de la collectivité en date du XX XXX 2025 :

Il est exposé ce qui suit :

Le Programme ACTEE+ (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), est porté à l'échelle nationale par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Il vise à aider les collectivités dans la rénovation de leur patrimoine public bâti. Le déploiement de ce programme sur tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. Ainsi, ACTEE+ apporte un financement aux collectivités lauréates, via des appels à candidatures réguliers du fonds Chêne, pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études énergétiques, d'études

d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études de maîtrise d'œuvre de rénovation énergétique globale des bâtiments.

A l'échelle des Alpes de Haute-Provence, le groupement coordonné par le Syndicat d'Energie (SDE04) et ayant pour membres SDE04, IT04, ALTE, PNRL, CCSB, PAA, CCAPV, DLVA et CCVUSP est lauréat du programme ACTEE+ depuis septembre 2023.

L'objectif du groupement est de mutualiser les actions et créer une dynamique de rénovation des bâtiments publics sur l'ensemble du territoire. Les bénéficiaires finaux de ce programme sont les collectivités (communes et EPCI) ayant des projets de rénovation. Les membres du groupement peuvent déposer, lors de chaque appel à projets Chêne, et ce, jusqu'en septembre 2026, des demandes de subventions pour les communes. Les communes bénéficient ainsi des fonds du programme ACTEE+ par l'intermédiaire d'un membre du groupement.

Des conventions de partenariat relatives au Programme ACTEE+ sont conclues avec la FNCCR. Elles fixent le cadre de mise en œuvre du projet et les modalités de versement des fonds ACTEE+ par la FNCCR aux différentes structures membres.

En complément, la présente convention vise à préciser les relations entre le TE-SDE04, membre coordonnateur du groupement et la commune de, bénéficiaire final.

IL EST AINSI CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention de reversement - ci-après désignée "convention de reversement"- entre dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de partenariat conclues avec la FNCCR relative au Programme ACTEE+. Elle vient préciser les relations entre la TE-SDE04, membre du groupement ACTEE+04, et la commune de, bénéficiaire finale des financements ACTEE+.

La convention de reversement définit notamment les modalités de reversement à la commune, par le TE-SDE04 et pour le compte de la FNCCR, de la quote-part de l'aide qui lui revient pour réaliser les actions qui sont déterminées dans les annexes de la convention de partenariat.

ARTICLE 2 : DUREE

La convention de reversement entre en vigueur à compter de sa date de signature et elle prend fin au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 : DATES D'ELIGIBILITE DES DEPENSES

Les dépenses sont éligibles jusqu'au 30 septembre 2026 (date d'émission des factures).
Le tableau suivant précise les dates exactes d'éligibilité des dépenses selon les appels à projets :

Appel à projets	Dates d'émission des factures	Signature du devis/marché
Chêne 1	Du 27/09/23 au 30/09/26	Après le 01/06/23
Chêne 3	Du 30/04/24 au 30/09/26	Après le 02/12/23
Chêne 4	Du 20/09/24 au 30/09/26	Après le 02/05/24
Chêne 5	Du 27/02/25 au 30/09/26	Après le 21/09/24

ARTICLE 4 : REVERSEMENT DES FONDS

Les remontées de dépenses se font au fil de l'eau. Le budget prévisionnel est présenté en annexe 1. C'est sur cette base que la commune de s'engage à faire remonter les justificatifs de dépenses, tels que définis dans l'article 6, au TE-SDE04.

Le TE-SDE04 réalisera les appels de fond auprès de la FNCCR et s'engage à rétribuer les sommes perçues lors de ces appels à la commune.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DU TE-SDE04

Le TE-SDE04 et tant que coordonnateur membre du groupement ACTEE+ s'engage à :

- Centraliser et vérifier les documents justificatifs de dépenses (factures certifiées / état certifié des dépenses, pièces techniques),
- Faire remonter les dépenses auprès de la FNCCR,
- Recevoir les fonds versés par la FNCCR sur la base des actions prévues dans les conventions de partenariat et leurs éventuels avenants,
- Reverser à la commune de, bénéficiaire final, les fonds versés par la FNCCR sur la base des actions prévues dans les conventions de partenariat. Le montant du reversement sera limité aux sommes effectivement perçues de la part de la FNCCR suite à son analyse des justificatifs techniques et financiers fournis.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La commune s'engage à :

- Mettre en œuvre et financer les actions décrites en annexe, dans les délais du programme ACTEE+ (facturation avant le 30/09/26).
- Transmettre, dès la fin de chaque action, au TE-SDE04 , les pièces justificatives de dépenses suivantes :
 - Factures certifiées par le comptable public (avec si possible la mention ACTEE-PRO-INNO-66)
 - Livrables techniques :

- pour les audits énergétiques, les rapports (et indicateurs de l'annexe 5 du cahier des charges d'audit),
 - pour les études de MOE : le rendu de l'APS et du PRO (mentionnant les performances énergétiques prévues),
 - pour les études d'AMO : tout document permettant de justifier du travail de l'AMO (comptes-rendus, livrables...).
- Apposer le logo CEE (Certificats d'Economies d'Energie) et le logo du programme ACTEE+ sur les supports de communication en lien avec les opérations ou travaux bénéficiant de financements.
- Conserver les justificatifs détaillés des dépenses et des activités (compte rendu, ...), pour des contrôles éventuels et aléatoires du Ministère de la Transition Ecologique, pour une durée de 6 ans.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Au cas où les Parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend, le litige sera soumis au comité de pilotage du projet. A défaut, les Parties s'en remettront au Tribunal compétent.

Fait à , le

Pour le TE-SDE04,
Robert GAY, Président

Pour la commune de..... ,
Prénom Nom, Maire



ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL DES FONDS ACTEE+

Le montant prévisionnel des aides octroyées à la commune de [REDACTED] au titre du programme ACTEE+ (conformément aux délibérations des jurys ACTEE+ Chêne1, Chêne3, Chêne4, Chêne 5 et Chêne 6) est le suivant :

	Cout prévisionnel	Subvention ACTEE+ accordée	Saison Chêne
Lot 3 audits énergétiques			
Bat 1			
Bat 2			
Lot 4 Etude de MOE			
Bat 3			
Lot 5 Etude d'AMO			

NB : ce tableau pourra être complété/modifié par avenants à la convention initiale, notamment si la commune postule aux appels à projets à venir du programme ACTEE+.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250400710-20260306-20_PROGACTE